



Télétravail=statut auto-entrepreneur?

Par **ghizlan2012**, le **19/10/2015** à **20:10**

Bonjour, je veux commencer un télétravail (en France) en tant qu'assesseur sur Internet pour une entreprise étrangère. Je n'ai aucun statut, je n'ai jamais travaillé, dois-je passer au statut d'auto-entrepreneur? (Cette entreprise ne paie pas énormément pour que je puisse passer par une société de portage tout en sachant qu'au futur j'aimerais me lancer dans le télétravail et proposer mes services de rédaction, correction, traduction,...) Est ce que, dans ce cas, le statut d'auto-entrepreneur correspond à mes projets? Quels sont les inconvénients de ce statut dans le pire des cas? Aussi, dois-je faire un stage (de 280 euros) pour valider mon statut d'auto-entrepreneur? Bien cordialement